

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2008

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Chantal COUSSOT
Mme Suzette SACRÉ
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Denis GUILLOT
Mr Pierre JUBIEN

Absents excusés :

Mme Josiane SABOURIN (pouvoir donné à Mr Denis GUILLOT)
Mr Paul CHAGNEAU (pouvoir donné à Mr Pierre JUBIEN)
Mr Emmanuel MONTAZEAU (pouvoir donné à Mme Suzette SACRÉ)
Mr Gérard POUVREAU

***Approbation du compte rendu du 3 décembre 2007**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2007.

***Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Suzette SACRÉ est nommée secrétaire

*Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il a effectué le virement de crédit suivant (décision modificative 4/2007):

<u>Fonctionnement</u>	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
022 dépenses imprévues	-600 €	
65734 Communes (frais de gestion cantine)		+600 €

Mr le Maire demande au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour

- Le conseil municipal émet un avis favorable

1 – Financement du préau sur le terrain de loisirs du Pré Maillet ; règlement des dépenses avant le vote du budget primitif 2008 :

Mr le Maire présente le montant définitif des travaux du préau :

Honoraires	717.00 € TTC	
Terrassement	8 799.45 € TTC	
Gros œuvre	17 597.82 € TTC	
Tuiles	3 030.34 € TTC	
Electricité	2 643.16 € TTC	
TOTAL	32 787.77 €	HT → 27 414 52 €
<u>Financement</u>		
CER 50%	13 707.00 €	
C gal 30%	8 224.00 €	
Part communale 20%	5 483.00 €	

Monsieur le maire précise que ces factures doivent être réglées dans un délai de 45 jours à la date de réception. Une partie peut être réglée sur les restes à réaliser 2007 soit 21 315 €, le reste devant être prélevé sur le BP 2008. Il demande donc au conseil son accord pour effectuer le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif et précise que les crédits seront inscrits en priorité au BP 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-accepte le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

2 – Sydev : optimisation des délais de gestion des dossiers de remise à niveau suite à travaux de maintenance d'éclairage public :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-D.R.C.L.E/2-128 relatif à la modification des statuts du Sydev

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2006 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au Sydev

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le Sydev souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de remise à niveau.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la construction d'un stock de matériel, que notre commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au Sydev de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de remise à niveau, notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas donner suite à cette proposition du SYDEV,
- ne souhaite pas anticiper les paiements et propose de continuer à fonctionner comme les années passées.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

3 – Dotation Globale d'Equipement 2008 :

Monsieur le Maire propose de demander le bénéfice de la Dotation Globale d'Equipement 2008 sur deux projets d'investissement :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre de la DGE 2008 pour les projets suivants :

1°) Travaux de zinguerie à l'école

2°) Changement des ouvertures du logement annexe de l'école.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

4 – Emprunt relais TVA :

Mr le Maire indique que les projets 2007 étant en partie terminés il convient de faire l'emprunt relais TVA prévu au BP 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1- décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée un prêt court terme de 22 000 €.

Pour une durée de 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement

A taux variable sur l'index TAM + marge sur index de 0.30%.

Avec remboursement annuel.

Possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

2- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

3- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement en temps que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

4- Confère en tant que de besoin toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt passé avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

4 – Divers :

- *Projet de Mr Régis Fauchereau pour la création d'une aire d'accueil pour camping-car sur le terrain de loisirs du Pré Maillet*

Le conseil indique que le terrain de loisirs a une autre vocation, celle d'accueillir des particuliers et des associations pour organiser des fêtes de plein air, ce qui n'est pas compatible avec l'accueil de camping caristes. Mr le maire informera Mr Fauchereau par courrier de la décision du Conseil.

- *Compte rendu de la réunion cantine scolaire du 21/01/08*

Mr Denis GUILLOT indique que la cantine d'Oulmes se trouve confrontée à un gros problème d'effectif (113 élèves déjeunant à la cantine pour 130 élèves inscrits sur le RPI) alors qu'elle ne peut recevoir plus de 100 rationnaires Il a donc été décidé de mettre en place deux services. Les enfants de

maternelles mangeront un peu plus tôt (de 11h45 à 12h20). Cette modification implique l'emploi d'une personne supplémentaire pour le gardiennage dans la cour soit 4 heures de service par semaine.

- *Réunion des finances*

Mr Pierre JUBIEN donne le bilan 2007 et propose une réunion finances le jeudi 21 février à 10h00.

- *Achat de terrain*

Dans le cadre des échanges fonciers suite à la mise en place des réserves d'eau, une parcelle à l'entrée du bourg de Courdault reste disponible à la vente. Mr le Maire indique qu'il serait opportun de se porter acquéreur, la commune ne disposant pratiquement plus de terrains à son actif.

Il propose de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- *Application de l'arrêté prescrivant la lutte contre l'insécurité et les nuisances sonores engendrées par les chiens*

Mr le Maire fait le point sur l'application de cet arrêté en date du 6 septembre 2007 ; Il indique que certains propriétaires de chiens ont pris les mesures nécessaires afin de respecter les décisions prises par le conseil municipal, (limitation du nombre de chiens, mise en place de grillage de protection...) Il considère que les personnes ont largement eut le temps entre le 6 septembre et aujourd'hui pour se mettre aux normes en vigueur, pour les réfractaires des procès verbaux seront dressés dès la semaine prochaine.

- *Mise en place de bancs le long du canal de Courdault*

Cette idée d'une administrée a retenu l'attention de Mr le Maire qui propose de la concrétiser.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Suzette SACRÉ

Stéphane GUILLON